



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 18 du 30 avril 2020

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Nombre et répartition des postes mis aux concours d'entrée à l'École nationale des chartes en 2020
arrêté du 21-4-2020 (NOR : ESRS2010380A)

Personnels

Carrière des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)

Correctif de la note de service 2020
note de service du 21-4-2020 (NOR : MENH2010274N)

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général de l'Institut supérieur de mécanique de Paris
arrêté du 9-4-2020 (NOR : ESRS2009541A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de Télécom physique Strasbourg de l'université de Strasbourg
avis (NOR : ESRS2009837V)

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Nombre et répartition des postes mis aux concours d'entrée à l'École nationale des chartes en 2020

NOR : ESRS2010380A

arrêté du 21-4-2020

MESRI - DGESIP - DGRI - A1-3

Par arrêté du ministre de l'Action et des Comptes publics, de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et du ministre de la Culture en date du 21 avril 2020, le nombre de postes mis aux concours d'entrée à l'École nationale des chartes en 2020 est fixé à **20**.

La répartition des postes entre les deux concours et entre les deux sections pour le concours d'entrée en première année est fixée ainsi qu'il suit :

Concours d'entrée en première année : 19 postes :

- Section A : 12 postes
- Section B : 7 postes

Concours d'entrée en deuxième année : 1 poste.

Les postes non pourvus à l'un des concours peuvent être reportés sur l'autre concours, sur proposition du président du jury.

Les lauréats peuvent être nommés fonctionnaires stagiaires dans la limite de ces 20 postes.

Personnels

Carrière des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)

Correctif de la note de service 2020

NOR : MENH2010274N
note de service du 21-4-2020
MENJ - MESRI - DGRH C2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie, chanceliers et chancelières des universités ; aux secrétaires généraux d'académie ; aux vice-recteurs et rectrices des collectivités d'outre-mer ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux secrétaires généraux des vice-rectorats ; aux présidents et présidentes d'université ; aux directeurs et directrices généraux des services ; aux directeurs et directrices des établissements publics ; aux secrétaires généraux des établissements publics ; aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur ; aux secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur ; au chef du service de l'action administrative et des moyens ; au directeur général des médias et des industries culturelles ; au directeur du livre et de la lecture

Référence : note de service annuelle n° 2019-174 du 22-11-2019 publiée au BOEN et au BOESR spéciaux n° 11 du 29-11-2019

Le contexte actuel lié à la crise sanitaire amène mes services à devoir procéder à certains correctifs dans les calendriers initialement prévus pour les opérations de promotions de l'année 2020.

S'agissant du mouvement :

Les mouvements inter et les mouvements nationaux sont identifiés comme la première priorité dans les plans de continuité de l'activité (PCA).

Je vous rappelle que dans ce cadre, les dates de résultats des mouvements des différents filières figurant dans la note de service annuelle citée en référence sont maintenues.

S'agissant plus particulièrement du mouvement des conservateurs des bibliothèques, il convient de préciser que les résultats seront communiqués aux candidats la 18^e semaine, comme prévu initialement dans la note de gestion annuelle, avec cependant une exception pour quelques postes de direction dont les entretiens des candidats n'auront pu avoir lieu pendant la période de confinement. Pour ceux-ci les résultats interviendront début juillet au plus tard.

S'agissant des listes d'aptitude :

Elles constituent des recrutements, et font partie à ce titre des opérations de gestion prioritaires identifiées dans les PCA. L'objectif est donc maintenu de pouvoir réunir les commissions administratives paritaires avant les congés d'été. La période de confinement actuelle nous amène néanmoins à devoir décaler les dates des CAPN et les calendriers relatifs aux opérations préparatoires les concernant (voir détail en annexes).

S'agissant des tableaux d'avancement :

Les tableaux d'avancement ne font pas partie des opérations identifiées dans les PCA. Par conséquent les CAPN qui devaient se tenir sur le sujet avant l'été sont, pour la plupart reportées, à l'automne, à l'exception de

la CAPN d'accès à la hors classe et à l'échelon spécial de la hors classe des attachés d'administration de l'État qui demeure fixée au mois de juillet.

S'agissant plus spécifiquement de la CAPN d'accès à l'échelon spécial des IGR prévue en décembre 2020, le calendrier des opérations préparatoires devant avoir lieu au printemps a été modifié. Le détail des dates figure en dans l'annexe C2h, jointe à la présente note.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines,

Vincent Soetemont

Annexe 4a - *Calendrier des opérations de gestion, modificatif*

Annexe 4b - *Calendrier des commissions administratives paritaires nationales de la filière des bibliothèques 2020, modificatif*

Annexe 4c - *Calendrier des commissions administratives paritaires nationales de la filière des ITRF 2020, modificatif*

Annexe C2h - *Dispositions relatives aux tableaux d'avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe campagne 2020, modificatif*

Annexe 4D - *Calendrier des commissions administratives paritaires nationales de la filière des ATSS 2020, modificatif*

Annexe C3a - *Filière administrative - Calendrier et modalités générales des opérations de gestion, modificatif*

Annexe C3b - *Filières santé-sociale - Calendrier et modalités générales des opérations de gestion - Accès par liste d'aptitude au corps des CTSSAE et par tableau d'avancement aux grades de Men 1ère classe et hors classe, de conseiller technique supérieur de service social (CTSSS) et d'INF classe supérieure (B), modificatif*

Annexe C3c - *Calendriers et modalités spécifiques des opérations de gestion des agents relevant de la 29e base et exerçant à Mayotte, en COM et dans les EPA, modificatif*

Annexe C6 - *Filière des personnels des bibliothèques : calendrier des opérations de gestion pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement au titre de l'année 2020, modificatif*

Annexe C7 - *ITRF : Calendrier 2020 des opérations de gestion pour lesquelles les CAPN seront consultées, modificatif*

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE GESTION
MODIFICATIF

C2-1

C2-2

C2-3

2020																																				
JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			
M	1	Jour de l'An	S	1		D	1		M	1		V	1	Fête du travail	L	1	Pentecôte	M	1	CAPN BIBAS LA Salle 005	S	1		M	1		J	1		D	1		M	1	CAPN IGE TA / REVOUV Stage salle 050 - 9h30	
J	2		D	2		L	2		J	2		S	2		M	2		J	2	CAPN LA TECH SALLE 050	D	2		M	2		V	2		L	2		M	2		
V	3		L	3		M	3		V	3		D	3		M	3		V	3		L	3		J	3		S	3		M	3		J	3	CAPN TECH TA RENOUV Stage salle 050 - 9h30	
S	4		M	4		M	4		S	4		L	4					S	4		M	4		V	4		D	4		M	4		V	4	CAPN BIBAS TA salle 050 - 9h30	
D	5		M	5		J	5		D	5		M	5		V	5		D	5		M	5		S	5		L	5		J	5	CAPN MAGASINIER TA salle 050 - 9h30	S	5		
L	6		J	6		V	6		L	6		M	6		S	6		L	6		J	6		D	6		M	6		V	6		D	6		
M	7		V	7		S	7		M	7		J	7		D	7		M	7	CAPN IGR LA SALLE 050	CAPN LA CTSSAE SALLE 350	V	7		L	7		M	7		S	7		L	7	
M	8		S	8		D	8		M	8		V	8	Victoire 1945	L	8		M	8		S	8		M	8		J	8	CAPN INFENES Cat A Révision CREP salle 050 - 14h30	D	8		M	8	CAPN IGR TA RENOUV stage salle 050 - 9h30	
J	9		D	9		L	9		J	9		S	9		M	9		J	9	CAPN IGE LA SALLE 050	CAPN TA ASSAE SALLE 250	D	9		M	9		V	9		L	9		M	9	
V	10		L	10		M	10		V	10		D	10		M	10		V	10	CAPN TA HC ET ES AAE SALLE 050	L	10		J	10		S	10		M	10		J	10		
S	11		M	11		M	11		S	11		L	11		J	11		S	11		M	11		V	11		D	11		M	11		V	11		
D	12		M	12		J	12		D	12		M	12		V	12		D	12		M	12		S	12		L	12		J	12		S	12		
L	13		J	13		V	13		L	13	Pâques	M	13		S	13		L	13		J	13		D	13		M	13	CAPN SAENES Titularisations - Révision CREP salle 050 - 14h30	V	13		D	13		
M	14		V	14		S	14		M	14		J	14		D	14		M	14	Fête nationale	V	14		L	14		M	14		S	14		L	14		
M	15		S	15		D	15		M	15		V	15		L	15		M	15		S	15	Assomption	M	15		J	15	CAPN AAE Titularisations IRA et CI salle 050 - 14h30	D	15		M	15	CAPN ADJAENES salle 050 - 14h30	
J	16		D	16		L	16		J	16		S	16		M	16		J	16		D	16		M	16		V	16		L	16		M	16		
V			L	17		M	17		V	17		D	17		M	17		V	17		L	17		J	17		S	17		M	17	CAPN MÉDECIN TA 1re classe - Titularisations - Révision CREP salle 005 - 9h30	J	17		
S	18		M	18		M	18		S	18		L	18		J	18	CAPN CONSERVATEURS et CONSERVATEURS GENERAUX LA Salle 005	S	18		M	18		V	18		D	18		M	18	CAPN ASI RENOUV Stage salle 050 - 9h30	V	18		
D	19		M	19		J	19		D	19		M	19		V	19	CAPN ASI LA salle 050 - 9h30	D	19		M	19		S	19		L	19		J	19	CAPN CONSERVATEUR TA salle 050 - 9h30	S	19		
L	20		J	20		V	20		L	20		M	20		S	20		L	20		J	20		D	20		M	20		V	20		D	20		
M	21		V	21		S	21		M	21		J	21	Ascension	D	21		M	21		V	21		L	21		M	21		S	21		L	21		
M	22		S	22		D	22		M	22		V	22		L	22		M	22		S	22		M	22		J	22		D	22		M	22		
J	23		D	23		L	23		J	23		S	23		M	23	CAPN SAENES LA - TA salle 050 - 14h30	J	23		D	23		M	23		V	23		L	23		M	23		
V			L	24		M	24		V	24		D	24		M	24	CAPN BIBLIOTHÉCAIRES LA Salle 005	V	24		L	24		J	24	CAPN TA ATRF SALLE 050	S	24		M	24		J	24		
S	25		M	25		M	25		S	25		L	25		J	25	CAPN INFENES Cat B TA salle B250 - 14h30	S	25		M	25		V	25		D	25		M	25		V	25	Noël	
D	26		M	26		J	26		D	26		M	26		V	26		D	26		M	26		S	26		L	26		J	26	CAPN CTSSAE TA - Titularisations salle 150 - 14h30	S	26		
L	27		J	27		V	27		L	27		M	27		S	27		L	27		J	27		D	27		M	27		V	27	CAPN BIBLIOTHÉCAIRE TA salle 050- 9h30	D	27		
M	28		V	28		S	28		M	28		J	28		D	28		M	28		V	28		L	28		M	28		S	28		L	28		
M	29		S	29		D	29		M	29		V	29		L	29		M	29		S	29		M	29		J	29		D	29		M	29		
J	30				L	30		J	30		S	30		M	30	CAP AAE 29e base salle 050	J	30		D	30		M	30		V	30		L	30		M	30			
V	31				M	31				D	31						V	31				L	31				S	31				J	31			

sous réserve de modifications

D

DGRH C2

Annexe 4b - Calendrier des commissions administratives paritaires nationales de la filière des bibliothèques 2020, modificatif

Corps	Date de tenue des séances des CAPN	Heure	Salle
Conservateur et conservateur général Listes d'aptitude	18/06/2020	9h30	005
Bibliothécaire Liste d'aptitude	24/06/2020	9h30	005
Bibliothécaire assistant spécialisé Liste d'aptitude	01/07/2020	9h30	005
Magasinier des bibliothèques Tableaux d'avancement	05/11/2020	9h30	050
Conservateur Tableau d'avancement / Mouvement	19/11/2020	9h30	050
Bibliothécaire Tableau d'avancement	27/11/2020	9h30	050
Bibliothécaire assistant spécialisé Tableaux d'avancement	04/12/2020	9h30	050

Annexe 4c - Calendrier des commissions administratives paritaires nationales de la filière des ITRF 2020, modificatif

Corps	Date de tenue des séances des CAPN	Heure	Salle
Assistant Ingénieur Liste d'aptitude	19/06/2020	9h30	050
Technicien RF Liste d'aptitude	02/07/2020	9h30	050
Ingénieur de recherche Liste d'aptitude	07/07/2020	9h30	050
Ingénieur d'études Liste d'aptitude	09/07/2020	9h30	050
ATRF Tableaux d'avancement	24/09/2020	9h30	050
Assistant Ingénieur Demandes de renouvellement stage	18/11/2020	9h30	050
Ingénieur d'études Tableau d'avancement, demandes de renouvellement stage	01/12/2020	9h30	050
Technicien Tableaux d'avancement, demandes de renouvellement stage	03/12/2020	9h30	050
Ingénieur de recherche Tableaux d'avancement, demande de renouvellement stage	08-09 /12/2020	9h30	050

Annexe C2h - Dispositions relatives aux tableaux d'avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe campagne 2020, modificatif

Point d'attention : l'accès à l'échelon spécial est conditionné par l'inscription à un TA au choix établi sur proposition des **présidents, directeurs ou responsables d'établissement après avis des CPE ou groupes de travail**.

L'inscription au TA est ouverte à **deux** viviers de promouvables et la part des promotions attribuées aux promouvables du vivier 2, dit à l'ancienneté, est limitée à 20 % au plus du total des promotions :

1 - Critères de promotion :

Le vivier 1 est ouvert aux IGR hors classe en activité et justifiant :

- avoir été détachés dans un ou plusieurs emplois fonctionnels dotés d'un indice terminal au moins égal à la hors échelle A

OU

- avoir occupé des fonctions de direction, d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international **au cours des quatre années précédant l'établissement du tableau d'avancement** (arrêté du 27 juin 2017 fixant la liste des fonctions spécifiques mentionnées à l'article 20-3 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applications aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, publié au Journal Officiel n° 166 du 18 juillet 2017).

Pour le tableau d'avancement au titre de l'année 2020, les fonctions doivent avoir été accomplies en qualité d'IGR (ou corps/cadre d'emploi équivalent) entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2019.

Le vivier 2 est ouvert aux IGR hors classe en activité au 4^e échelon et justifiant :

- d'au moins 3 ans d'ancienneté dans cet échelon au **31 décembre de l'année** au titre de laquelle le tableau est établi, à savoir le 31 décembre 2020.

Votre attention est appelée sur la problématique du contingentement de l'échelon spécial. Au terme de la montée en charge de l'échelon spécial, les **seules promotions possibles à l'échelon spécial seront celles résultant des départs enregistrés des IGR hors classe classés à cet échelon**. Dans ce contexte, et pour éviter les inégalités générationnelles, il convient, pour établir vos propositions, de veiller à privilégier, à valeur professionnelle égale, les agents les plus avancés dans la carrière, et, en particulier, ceux bloqués au sommet de leur grade.

2 - Calendrier

Opérations pour 2020	Dates
Envoi par C2-2 du fichier Excel des IGR HC promouvables au TA Echelon spécial	Fin janvier-début février 2020
Pour le vivier 1 : Transmission par les établissements du fichier Excel complété, pour chaque promouvable, des fonctions exercées par l'agent , conformément à l'arrêté de fonctions, et par envoi postal pour chaque agent du curriculum vitae, de l'organigramme de la structure où est positionné l'agent (clairement identifié), de la décision d'affectation attestant des fonctions exercées par l'agent et/ou de l'arrêté de nomination dans un emploi fonctionnel	D'ici le 11 mai 2020

Envoi de C2-2 des fichiers des éligibles par vivier aux établissements	Envoi de C2-2 au fil de l'eau
Remontée au bureau DGRH C2-2 des dossiers de propositions et des listes récapitulatives des agents proposés à la CAPN, agents non classés après CPE ou GT	4 septembre 2020
CAPN IGR	8 décembre 2020

Annexe 4d - Calendrier des commissions administratives paritaires nationales de la filière des ATSS 2020, modificatif

Corps	Date de tenue des séances des CAPN	Heure	Salle
SAENES - Liste d'aptitude et tableau d'avancement	23/06/2020	14H30	050
Infirmier(e)s cat. B - Tableau d'avancement	25/06/2020	14H30	250
AAE - Liste d'aptitude et Tableau d'avancement	30/06/2020	14H30	050
CTSSAE - Liste d'aptitude	07/07/2020	14H30	350
ASSAE - Tableau d'avancement	09/07/2020	14H30	250
AAE - Graf -Tableau d'avancement	10/07/2020	9H30	050
Infirmier(e)s cat. A TA / Révision Crep	08/10/2020	14H30	050
SAENES - Titularisations - Révision Crep	13/10/2020	14H30	050
AAE - Titularisations IRA et CI	15/10/2020	14H30	050
Médecin - Tableau d'avancement hors classe	17/11/2020	9h30	005
Médecin - tableau d'avancement 1 ^{ère} classe - Titularisations - Révision Crep	17/11/2020	14h30	005
CTSSAE - Tableau d'avancement - Titularisations	26/11/2020	14H30	150
ADJAENES	15/12/2020	14H30	050

Annexe C3a - Filière administrative - Calendrier et modalités générales des opérations de gestion, modificatif

Accès par liste d'aptitude au corps des AAE et tableau d'avancement au grade d'Apa

Afin de permettre de procéder, dans les meilleures conditions possibles, aux affectations des personnels retenus après avis des commissions administratives paritaires académiques compétentes, les rectorats feront parvenir à la DGRH, **avant le 23 juin 2020** :

- l'arrêté d'inscription au tableau d'avancement au choix au grade d'Apa
- l'arrêté d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'AAE

S'agissant de la **liste d'aptitude**, la sélection des dossiers recevables doit être opérée par les services académiques en considérant la motivation de l'agent à exercer les fonctions d'AAE, son expérience professionnelle antérieure, son profil actuel et sa manière de servir. Un curriculum-vitae peut également être demandé afin d'avoir connaissance du parcours professionnel de l'agent.

Annexe C3b - Filières santé-sociale - Calendrier et modalités générales des opérations de gestion - Accès par liste d'aptitude au corps des CTSSAE et par tableau d'avancement aux grades de Men 1^{re} classe et hors classe, de conseiller technique supérieur de service social (CTSSS) et d'INF classe supérieure (B), modificatif

Accès par liste d'aptitude au corps des CTSSAE :

Les recteurs adresseront au bureau DGRH C2-1 pour le 2 juin 2020 :

- la liste des agents promouvables de leur académie (en fonctions dans leur académie ou en position de détachement) que vous classerez sur l'annexe C2d ;
- cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche de proposition (annexe C2a), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), un curriculum vitae, ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

L'attention des services académiques est appelée sur le fait que les agents classés et inscrits doivent être en capacité d'accepter une mobilité géographique, puisque les nominations dans ce corps s'effectuent au niveau national.

Accès par tableau d'avancement aux grades de Men 1^{re} classe et de Men hors classe et au grade d'INF classe supérieure (cat B) :

- Pour le tableau d'avancement d'accès au grade de Men de 1^{re} classe et le TA d'INF de classe supérieure (cat B), les recteurs compléteront et retourneront au bureau DGRH C2-1 aux dates ci-dessous le tableau nominatif (annexe C2d) distinct pour chacun de ces avancements en veillant à classer les agents qu'ils proposeront :

- INF B classe supérieure : pour le 2 juin 2020 ;
- MEN 1^{re} classe : pour le 29 septembre 2020.

Le tableau d'avancement au grade de Men 1^{re} classe sera examiné lors de la CAPN de novembre 2020.

- S'agissant du tableau d'avancement au grade de médecin de l'éducation nationale hors classe (Men HC), les recteurs classeront tous les agents promouvables de leur académie en deux groupes (très favorable et sans opposition). Cette liste des agents promouvables et de propositions pour le TA Men HC est à retourner au bureau DGRH C2-1, au plus tard le 29 septembre 2020, à l'aide de l'annexe C2d bis.

Le tableau d'avancement au grade de Men HC sera examiné lors de la CAPN de novembre 2020.

Cet envoi relatif à la liste des promouvables et des propositions académiques (TA Men de 1^{re} classe, TA Men HC, TA INF Classe supérieure) sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche individuelle de proposition (annexe C2b), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

Lors de l'établissement de leurs propositions, les services académiques veilleront à ce que les dossiers des médecins de santé scolaire ayant vocation à être détachés sur emploi fonctionnel d'une part, et des infirmiers assurant des fonctions en internat d'autre part, fassent l'objet d'un examen particulièrement attentif.

Les services académiques transmettront, pour les agents proposés, une fiche de proposition motivée (annexe C2b). Cette proposition devra être établie par la même autorité compétente pour l'ensemble des agents de l'académie.

Accès par tableau d'avancement au grade de conseiller technique supérieur de service social (CTSSS) :

Les recteurs classeront tous les agents promouvables au grade de conseiller technique supérieur de service social de leur académie **en deux groupes** (très favorable et sans opposition).

La liste des agents promouvables et de propositions pour le Ta CTSSS est à retourner au bureau DGRH C2-1, au plus tard le 29 septembre 2020, à l'aide de l'annexe C2d ter. Cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche individuelle de proposition (annexe C2b), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

Le tableau d'avancement au grade de CTSSS sera examiné lors de la CAPN de novembre 2020.

Calendrier :

Acte de gestion concerné	Documents à transmettre	Dates de transmission
La CTSSAE	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2a) ; - état des services (annexe C2 bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ; - Crep des agents proposés ; - CV.	2 juin 2020
TA d'infirmier de classe supérieure (cat B)	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ; - Crep des agents proposés.	2 juin 2020
TA CTSSS	- liste des agents classés en TF, SO (C2d ter) ; - fiche individuelle de proposition (TF) (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle (TF) ; - Crep (TF et SO).	29 septembre 2020
TA Men HC	- liste des agents classés en TF, SO (C2d bis) ; - fiche individuelle de proposition (TF) (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle (TF) ; - Crep (TF et SO).	29 septembre 2020
TA Men 1ère classe	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ; - Crep des agents proposés.	29 septembre 2020

Annexe C3c - Calendriers et modalités spécifiques des opérations de gestion des agents relevant de la 29e base et exerçant à Mayotte, en COM et dans les EPA, modificatif

Filière administrative :

Accès par liste d'aptitude aux corps d'AAE et de SAENES :

Les services du rectorat de Mayotte, des vice-rectorats et des établissements complèteront et retourneront au bureau DGRH C2-1 avant **le 29 mai 2020** le tableau nominatif (annexe C2d) pour la LA des AAE et pour la LA des SAENES en veillant à classer les agents qu'ils proposeront.

Le dernier compte rendu d'entretien professionnel (Crep) établi pour chaque agent remplissant les conditions statutaires pour accéder par LA aux corps des SAENES devra être transmis à cette même date.

Cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche de proposition (annexe C2a), un curriculum vitae, un état des services (annexe C2bis), ainsi que les rapports d'aptitude professionnelle.

Accès par tableau d'avancement aux grades d'APA et de SAENES de classe exceptionnelle et de classe supérieure :

Les services du rectorat de Mayotte, des vice-rectorats et des établissements complèteront et retourneront au bureau DGRH C2-1 avant **le 29 mai 2020** le tableau nominatif (annexe C2d) distinct pour chacun de ces avancements en veillant à classer les agents qu'ils proposeront.

Cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche de proposition (annexe C2b), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), un état des services (annexe C2bis), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle.

Filières santé-sociale :

Accès par tableau d'avancement aux grades d'INFENES hors classe et de classe supérieure (cat A) :

Les services du rectorat de Mayotte, des vice-rectorats et des établissements complèteront et retourneront au bureau DGRH C2-1 avant **le 11 février 2020** le tableau nominatif ci-joint (*annexe C2d*) distinct pour chacun de ces avancements en veillant à classer les agents qu'ils proposeront.

Cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche de proposition (*annexe C2b*), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (CREP), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

Accès par tableau d'avancement au grade d'ASS classe supérieure (article 9 du décret n°2017-1050 du 10 mai 2017) :

Les services du rectorat de Mayotte, des vice-rectorats et des établissements complèteront et retourneront au bureau DGRH C2-1 avant **le 11 février 2020** le tableau nominatif ci-joint (annexe C2d) en veillant à classer les agents qu'ils proposeront.

Cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche de proposition (annexe C2b), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

Accès par tableau d'avancement au choix au grade d'assistant principal de service social (article 11 du décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017) :

Le recteur de Mayotte et les vice-recteurs classeront tous les agents promouvables au grade d'assistant principal de service social (APSS) en deux groupes (très favorable et sans opposition).

La liste des agents promouvables et de propositions pour le TA d'APSS est à retourner au bureau DGRH C2-1, au plus tard le **11 février 2020**, à l'aide de l'annexe C2d ter. Cet envoi sera complété, pour chaque agent proposé, par la fiche de proposition (annexe C2b), un état des services (annexe C2bis), une copie du compte rendu d'entretien professionnel (Crep), ainsi que le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c).

Calendrier :

Acte de gestion concerné relevant de la hors académie	Documents à transmettre	Dates de transmission
TA d'INFENES HC et TA d'INFENES cl Sup	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés (C2c) ; - Crep des agents proposés.	11 février 2020
TA d'APSS	- liste des agents classés (TF, SO) (C2d ter) ; - fiche individuelle de proposition (TF) (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle (TF) (C2c) ; - Crep (TF et SO).	
TA d'ASS cl Sup	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés (C2c) ; - Crep des agents proposés.	
LA AAE	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2a) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés (C2c) ; - CREP de tous les agents remplissant les conditions ; - CV.	29 mai 2020
LA SAENES	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2a) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ; - Crep de tous les agents remplissant les conditions ; - CV.	
TA APA	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés ; - CREP des agents proposés ;	

TA SAENES cl EX et TA SAENES cl SUP	- liste des agents classés (C2d) ; - fiche individuelle de proposition (C2b) ; - état des services (annexe C2bis) ; - rapport d'aptitude professionnelle des agents proposés(C2c), CREP des agents proposés.	
--	--	--

Annexe C6 - Filière des personnels des bibliothèques : calendrier des opérations de gestion pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement au titre de l'année 2020, modificatif

Les listes d'aptitude :

1 - Dates des CAPN :

- CAPN du 18 juin 2020 pour l'accès aux corps des conservateurs généraux et des conservateurs ;
- CAPN du 24 juin 2020 pour l'accès au corps des bibliothécaires ;
- CAPN du 1^{re} juillet 2020 pour l'accès au corps des bibliothécaires assistants spécialisés.

2 - Calendrier des opérations pour l'ensemble des corps :

- 4 février 2020, mise en ligne des promouvables ;
- du 5 février au 28 avril 2020 inclus, saisie des propositions et des avis de CPE ;
- 30 avril 2020, date limite de réception des documents par scan.

Les tableaux d'avancement :

1 - Dates des CAPN :

- CAPN du 5 novembre 2020 pour l'accès aux grades de magasinier principal des bibliothèques de 2^e classe et de magasinier principal des bibliothèques de 1^{re} classe au titre de l'année 2020 ;
- CAPN du 19 novembre 2020 pour l'accès au grade de conservateur en chef ;
- CAPN du 27 novembre 2020 pour l'accès au grade de bibliothécaire hors classe ;
- CAPN du 4 décembre 2020 pour l'accès aux grades de bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure et de classe exceptionnelle.
-

2 - Calendrier des opérations de gestion pour l'ensemble des corps :

- 27 août 2020, mise en ligne des promouvables ;
- du 27 août au 25 septembre 2020, saisie des propositions et des avis de CPE ;
- 2 octobre 2020, date limite de réception des documents.

Annexe C7 - ITRF : Calendrier 2020 des opérations de gestion pour lesquelles les CAPN seront consultées, modificatif

Session Printemps	Session Automne																																				
● Listes d'aptitude 2020 pour les corps suivants : IGR, IGE, ASI et Techniciens ● Tableaux d'avancement ATRF P2C et ATRF P1C <u>Exclusivement</u> pour les ATRF non déconcentrés (affectés en Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna et en Écoles françaises à l'étranger, et les ATRF détachés hors périmètre Éducation Nationale Remontée des dossiers à l'administration centrale (DGRH C2-2) *: 7 février 2020	● Tableaux d'avancement 2020 pour les grades suivants : IGR HC Échelon Spécial, IGR HC, IGR 1C, IGE HC, TCHRF CE, TCHRF CS ● Demandes de renouvellement de stage (concours session 2019) Remontée des dossiers à l'administration centrale (DGRH C2-2) *: 4 septembre 2020																																				
<u>Calendrier :</u> ◆ <u>Réunions préparatoires</u> : du 8 au 12 juin : Organisations syndicales du 2 au 5 juin : Administration ◆ <u>CAPN</u> <table><tr><td>ASI</td><td>➤</td><td>19 juin</td><td>9h30</td></tr><tr><td>IGR</td><td>➤</td><td>7 juillet</td><td>9h30</td></tr><tr><td>TCH RF</td><td>➤</td><td>2 juillet</td><td>9h30</td></tr><tr><td>IGE</td><td>➤</td><td>9 juillet</td><td>9h30</td></tr><tr><td>ATRF</td><td>➤</td><td>24 septembre</td><td>9h30</td></tr></table>	ASI	➤	19 juin	9h30	IGR	➤	7 juillet	9h30	TCH RF	➤	2 juillet	9h30	IGE	➤	9 juillet	9h30	ATRF	➤	24 septembre	9h30	<u>Calendrier :</u> ◆ <u>Réunions préparatoires</u> : du 28 septembre au 9 octobre : Organisations syndicales du 12 octobre au 16 octobre : Administration ◆ <u>CAPN</u> <table><tr><td>ASI</td><td>➤</td><td>18 novembre</td><td>9h30</td></tr><tr><td>IGE</td><td>➤</td><td>1^{er} décembre</td><td>9h30</td></tr><tr><td>TCH RF</td><td>➤</td><td>3 décembre</td><td>9h30</td></tr><tr><td>IGR</td><td>➤</td><td>8-9 décembre</td><td>9h30</td></tr></table>	ASI	➤	18 novembre	9h30	IGE	➤	1 ^{er} décembre	9h30	TCH RF	➤	3 décembre	9h30	IGR	➤	8-9 décembre	9h30
ASI	➤	19 juin	9h30																																		
IGR	➤	7 juillet	9h30																																		
TCH RF	➤	2 juillet	9h30																																		
IGE	➤	9 juillet	9h30																																		
ATRF	➤	24 septembre	9h30																																		
ASI	➤	18 novembre	9h30																																		
IGE	➤	1 ^{er} décembre	9h30																																		
TCH RF	➤	3 décembre	9h30																																		
IGR	➤	8-9 décembre	9h30																																		

*sous format papier excepté pour les COM

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général de l'Institut supérieur de mécanique de Paris

NOR : ESRS2009541A

arrêté du 9-4-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 9 avril 2020, Philippe Girard, professeur des universités, est nommé directeur général de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 2020.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de Télécom physique Strasbourg de l'université de Strasbourg

NOR : ESRS2009837V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de Télécom physique Strasbourg, école interne à l'université de Strasbourg, sont déclarées vacantes à compter du 5 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à monsieur le président de l'Université de Strasbourg, Institut Le Bel, 4 rue Blaise Pascal - CS 90032 - 67081 Strasbourg Cedex.

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05.